



Accident entre un voiture et un scooter

Par **eric6283**, le **26/06/2011** à **17:22**

Bonjour,rnrnLors d'un changement de direction en tournant vers une rue la droite (après avoir mis mon clignotant), j'ai été accroché par un scooter qui m'a cassé le rétroviseur droit et endommagé une partie de l'aile droite. L'assurance me tient responsable à 100 pour 100. Je tiens à signaler que le scooter roulait très vite (alors que la vitesse est limité à 30 km/h du faite qu'il y ai un dos d'âne juste avant la rue que j'avais l'intention de prendre). De plus le conducteur du scooter a reconnu lors du effectivement sa vitesse excessive. je souhaiterais connaitre votre avis sur affaire. Merci d'avance

Par **chaber**, le **26/06/2011** à **18:53**

bonjourrnrnQuelles sont les cases cochées sur le constat amiable?